

Réponse finale du Conseil de l'UEO à la recommandation 269 de l'Assemblée sur l'état de la sécurité européenne (Londres, 11 novembre 1975)

Légende: Dans sa note du 11 novembre 1975, le Secrétariat général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique la réponse du Conseil à la recommandation 269 de l'Assemblée de l'UEO sur l'état de la sécurité européenne. Différents points sont abordés tels que les négociations sur la réduction mutuelle et l'équilibre des forces en Europe (MBFR), la situation en Turquie, en Grèce et à Chypre ou encore la standardisation des armements. Plusieurs amendements français (doc WPM (75)34/2) sont intégrés concernant la coopération en matière de standardisation des armements et la division de tâches entre l'UEO et de l'Alliance atlantique.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation N° 269 de l'Assemblée. Londres : 11.11.1975. C (79)149. 4 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1973, 01/06/1973- 30/11/1975. File 202.413.21. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_finale_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_269_de_l_assemblee_sur_l_etat_de_la_securite_europeenne_londres_11_novembre_1975-fr-8447550b-14b8-4ec6-9232-7f5823507b58.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Original français/anglais

C (75) 149

11 novembre 1975

NOTE DU SECRETARIAT GENERAL

Recommandation No 269 de l'Assemblée

Le Secrétariat général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la recommandation No 269 de l'Assemblée.

Cette réponse, qui a été approuvée par toutes les délégations, a été transmise à l'Assemblée.

11
9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (75) 149

Réponse à la recommandation No 269
sur l'état de la sécurité européenne

1. Malgré des divergences d'intérêt et d'opinion naturelles dans les relations entre pays indépendants et libres, l'Alliance maintient une solidarité fondamentale face aux défis du monde moderne. Les quinze pays membres l'ont solennellement réaffirmé dans la Déclaration d'Ottawa adoptée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la signature du traité. Le Communiqué du Sommet atlantique confirme et renforce cet état d'esprit en proclamant la fidélité des pays membres "aux principes et à l'esprit de solidarité et d'assistance mutuelle qui les ont rassemblés en tant qu'Alliés".
2. C'est dans le même esprit de solidarité qu'une étroite consultation s'est instaurée tant au Conseil de l'Atlantique nord qu'entre les délégations alliées qui participent aux négociations M.B.F.R. à Vienne.

Les réductions ne doivent pas conduire à consacrer les déséquilibres actuels, mais doivent aboutir à un plafond commun des effectifs des forces terrestres dans la zone à laquelle s'appliquent les directives OTAN. Cet objectif doit être atteint par des réductions soviétiques et américaines dans un premier temps, et par la réduction des forces terrestres non-soviétiques et non-américaines dans un deuxième temps seulement.

De son côté, la France, qui ne participe pas aux négociations M.B.F.R., a fait connaître les réserves que lui inspire cet exercice.
3. L'étude du Général de Maizière fournit une revue des principaux problèmes qui préoccupent les responsables de la défense en Centre-Europe. Elle met en évidence des questions d'une actualité incontestable qui sont de ce fait, pour la plupart, à l'étude dans les organismes OTAN et dans les capitales.
4. Le Conseil peut assurer l'Assemblée que le Conseil Atlantique s'est sérieusement préoccupé de l'absence de progrès dans le règlement de la situation à Chypre et des répercussions de cet état de choses sur la sécurité du flanc sud de l'Alliance.

.../...

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Le Conseil Atlantique s'est également préoccupé de la liberté du trafic aérien dans la région et a invité la Grèce et la Turquie à annuler les mesures restrictives qu'elles ont prises.

5. Le problème de la standardisation des armements est abordé actuellement dans plusieurs enceintes.

Etant donné la nécessité d'une coopération accrue en matière d'armement, tant entre Européens que dans le cadre atlantique, les tâches qui pourraient être confiées à cet effet aux différentes instances aptes à traiter de ce problème au sein de l'Alliance atlantique et de l'U.E.O. font actuellement l'objet d'un examen attentif. Cet examen tient naturellement compte de la nécessité d'éviter les doubles emplois et du rôle spécifique de la Communauté des Neuf dans le domaine de la coopération industrielle.

Il est à signaler qu'un groupe de travail créé par l'Euronad étudie les possibilités d'améliorer la coopération entre l'Europe et l'Amérique du nord dans le domaine des armements.

La réflexion qui s'est ainsi amorcée devrait favoriser la création d'une coordination effective en vue d'éviter par exemple le développement au sein de l'Alliance de systèmes incompatibles. Elle vise à permettre aux pays Européens d'identifier leurs besoins et d'utiliser leur capacité de recherche, de développement et de production propres.

La proposition selon laquelle les différents pays membres de l'OTAN devraient affecter une quotité donnée de leur budget militaire à des projets de recherche dans le cadre de l'organisation est intéressante. Toutefois, comme il a été dit plus haut, la compétence de l'OTAN dans ce domaine n'est pas exclusive et il convient aussi de tenir compte des capacités propres à l'Europe et des intérêts de son industrie.

6. Dans l'esprit de ses membres, l'Eurogroupe a un rôle important à jouer dans le développement de la coopération européenne en matière de défense. Il faut aussi se rendre compte que l'édification de l'union européenne peut mettre en jeu des questions de sécurité et de défense. Il serait toutefois prématuré de vouloir définir avec précision les compétences que l'Union européenne, encore en devenir, pourrait avoir dans ce domaine.

.../...

7. Le problème de la standardisation est évidemment étroitement lié à ceux de la production en commun des armements et du maintien en Europe d'une capacité de production suffisante en matière d'armements.

Dans ce contexte, il ne faut pas perdre de vue que dès que l'on aborde le problème de la production, on touche aux compétences de la C.E.E. dans le domaine de la politique industrielle.

La question est donc particulièrement complexe. Les membres de l'U.E.O. ont apporté une contribution substantielle à l'étude du problème qui sera examiné dans les mois à venir au sein des diverses instances compétentes.